

# ENSEMBLE POUR L'OCÉAN

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

### INSUFFISANCE DANS LA PROTECTION DES OCÉANS

Où en est-on de l'objectif 30x30

1

**Dans un climat politique marqué par l'incertitude, le protectionnisme et des revers macroéconomiques au niveau mondial qui font passer la croissance en priorité, la protection de 30 % de la surface des océans d'ici 2030 reste un investissement garant de prospérité.**

L'océan fournit des services vitaux pour l'humanité, assure la subsistance de communautés et soutient la richesse de nos économies. Pourtant, il est aujourd'hui menacé, en raison de l'accélération de la disparition de la biodiversité et du changement climatique. L'objectif « 30x30 », établi au sein du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB), engage les Parties à protéger et gérer au moins 30 % des terres et des océans d'ici 2030. Cet objectif ambitieux est l'une des 23 cibles visant à stopper et inverser la disparition de la biodiversité au cours de cette décennie.

2

**Pour atteindre l'objectif 30x30 pour les océans, 15,8 milliards de dollars par an sont nécessaires, soit ~0,5 % des budgets annuels mondiaux de la défense.**

La protection de 30 % des océans pourrait dégager près de 85 milliards de dollars par an d'ici 2050, grâce à trois effets positifs : la préservation des défenses naturelles côtières, un moyen d'éviter les dommages aux habitations, les émissions de carbone évitées grâce au maintien des prairies sous-marines et le rendement des stocks de poissons renouvelés. Les mesures de conservation améliorent également le tourisme côtier, augmentent les rendements de la pêche en dehors des aires protégées et génèrent des effets multiplicateurs sur l'économie. Un argument de plus pour agir.

3

**Il est grand temps de redoubler d'efforts dans la protection des océans.**

Plus les mesures tardent, plus la biodiversité décline, au risque de voir des espèces disparaître et d'atteindre un point de non-retour, et de voir les coûts de la restauration augmenter. Investir dans l'objectif 30x30 permet de renforcer la sécurité alimentaire, d'assurer la subsistance des

communautés littorales et de bâtir une résilience climatique pour les générations futures, en posant les bases d'une économie bleue, prospère et inclusive.

4

**Pourtant, les pays n'investissent pas suffisamment dans ce domaine : la quantité, la qualité et l'efficacité des mesures de protection sont très loin des objectifs mondiaux.**

Aujourd'hui, seuls 8,6 % de la surface des océans sont protégés, et seuls 2,7 % sont évalués et efficacement protégés. Des chiffres très loin de l'objectif de 30 %. La majeure partie se trouve dans les eaux territoriales, dont 20 % sont protégées et 6 % efficacement protégées. Seuls deux pays - les Palaos et le Royaume-Uni - ont réussi à protéger plus de 30 % de leurs eaux territoriales, bien que les zones maritimes protégées du Royaume-Uni soient fortement situées dans des territoires ultramarins éloignés. Enfin, seul 1,5 % de la haute mer est protégé.<sup>2</sup>

5

**Les progrès sont lents. Dans certaines parties du monde, ils ont même fait marche arrière et le risque de recul est réel.**

Bien que les progrès soient légers depuis le rapport de l'année dernière, au rythme actuel – une augmentation de 0,8 % depuis l'adoption du CMB en 2022 – le niveau de protection des océans devrait atteindre tout juste 10 % en 2030 (comparé à l'estimation de 9,7 % dans le rapport de l'année dernière). C'est bien en deçà de l'objectif de 30 %. En raison du risque de recul, l'efficacité de la protection demeure incertaine. Exemple à l'appui : en avril 2025, le gouvernement des États-Unis a signé un décret autorisant la pêche au Pacific Remote Islands Marine National Monument, une aire marine protégée dont la surface dépasse celle de la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Grèce réunis. Cette régression a réduit le niveau des aires marines entièrement protégées des États-Unis d'un tiers, et de 0,3 % au niveau mondial. Quatre autres monuments maritimes américains risqueraient de subir le même sort.<sup>3</sup> De manière globale, la protection efficace des océans a par conséquent chuté depuis l'année dernière.

1. La protection « efficace » signifie que la zone a été évaluée et qu'une réglementation et une gestion active sont en place pour s'assurer qu'aucune ou peu d'activités nuisibles ont lieu, de telle sorte que les résultats de conservation visés peuvent être atteints.

6

**Les pays doivent redoubler d'ambition pour atteindre l'objectif 30x30, en particulier les pays à forts revenus qui doivent en faire plus.**

Seul un quart des pays côtiers à forts revenus ont défini des objectifs 30×30 limités dans le temps en matière de conservation des océans, malgré le fait qu'ils soient le plus en capacité d'agir. En l'absence d'un fort leadership provenant de ces pays, les efforts au niveau mondial risquent de perdre de la vitesse.

7

### **La ratification du Traité sur la haute mer, catalyseur d'ambitions plus fortes.**

Des signes encourageants indiquent que d'ici la fin de l'année, les 60 ratifications de pays nécessaires seront atteintes pour permettre au traité d'entrer en vigueur. En parallèle, la communauté scientifique a identifié des zones de biodiversité prioritaires à protéger en haute mer. Les pays élaborent des propositions pour être inclus dans la première vague d'aires marines protégées en haute mer. Si les aires prioritaires identifiées étaient véritablement mises en place, ainsi que celles de l'océan Austral actuellement étudiées par la Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources, 9,9 % supplémentaires des hautes mers seraient protégés, augmentant la surface protégée globale des océans de 6 %. Il reste encore du chemin à parcourir et il est essentiel de poursuivre les études pour identifier les futures aires à protéger en priorité. Mais c'est un début prometteur, étant donné que le Traité sur la haute mer n'est pas encore entré en vigueur.

8

### **Le financement, un blocage critique.**

Actuellement, seul 1,2 milliard de dollars est investi dans la protection des océans, moins de 10 % des montants nécessaires. Ces sources de financement sont en grande partie (90 %) des sources publiques.<sup>5,6,7</sup> Dans l'immédiat et à court-terme, les gouvernements devront augmenter les flux de financement pour atteindre les niveaux de capital requis, en particulier les pays à forts revenus. Cela comprend tenir les engagements du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, de fournir au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025 et 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 en dispositifs financiers internationaux liés à la biodiversité, aux pays en développement.

9

### **La bonne nouvelle, c'est que nous avons les outils et les fonds, pour combler ce manque de financement.**

À eux seuls, 6 leviers financiers publics pourraient débloquer 18 milliards de dollars supplémentaires pour la protection des océans, suffisamment pour répondre – et dépasser – le besoin estimé de financement. Aujourd'hui, les pays dépensent plus de 22 milliards de dollars par an en subventions de pratiques de pêche agressive. La réaffectation de deux catégories de subventions – aide au carburant et exonérations fiscales – qui représentent 60 % du total, pourrait couvrir 90 % du besoin en financement pour protéger les océans. Les dispositifs comme les échanges dette nature et les obligations bleues ont déjà prouvé qu'ils pouvaient mobiliser des fonds publics pour les océans. De nouvelles taxes et prélèvements sur le tourisme côtier ou l'extraction d'énergie fossile offshore peuvent également renflouer les caisses publiques et servir aux mesures de conservation. Dans les pays en développement où

les écosystèmes marins protègent les littoraux fragiles, les subventions et les aides au financement de l'adaptation peuvent soutenir des initiatives de protection qui améliorent la résilience. Ces leviers ont prouvé leur efficacité, ils doivent maintenant être développés à grande échelle. Les pays comme le Belize, l'Indonésie et la Barbade montrent déjà l'exemple. À présent, le reste du monde doit suivre.

10

**Le capital philanthropique peut accélérer les choses en établissant des conditions facilitatrices, en créant de la capacité, en accompagnant la coordination et en supprimant les freins à l'adhésion des parties prenantes.**

La priorité est de renforcer les capacités des gouvernements et des institutions techniques, en particulier sur des sujets essentiels comme l'aménagement de l'espace, la surveillance et la finance durable, et déterminer comment rediriger les capitaux là où ils sont nécessaires. Parmi les autres usages essentiels : la prise en charge des coûts initiaux et l'aide à une transition juste pour les communautés concernées.

11

**Au-delà de 2030, le potentiel de contribution des capitaux privés dans les coûts de gestion à long-terme devrait s'accroître, à mesure que les marchés émergents gagnent en maturité et que les produits innovants prouvent leur efficacité.**

Certains dispositifs sont prometteurs comme les assurances liées à la nature, les modèles hybrides d'aires marines protégées, qui intègrent des flux de revenus, la biotechnologie qui utilise la génétique des ressources marines, et les crédits carbone bleus et crédits biodiversité. Avec un cadre réglementaire et des politiques en place, ces outils peuvent appuyer un financement durable et pérenne de la protection des océans.

12

**Avant tout, les mesures en faveur de la protection des océans doivent être justes, équitables et inclusives.**

L'océan est un bien commun. La responsabilité de sa protection pour les générations futures ne doit pas, et ne peut pas, revenir de façon disproportionnée aux pays et communautés les plus vulnérables face au changement climatique et qui dépendent le plus des océans. Les pays à forts revenus doivent tisser un lien de confiance et tenir leurs engagements à soutenir financièrement les pays à faible et moyen revenus pour les mesures en faveur de la biodiversité. Les électeurs doivent demander des comptes à leurs gouvernements sur ces points. Les peuples autochtones et communautés locales, qui gèrent les écosystèmes marins depuis la nuit des temps, doivent être au cœur des processus de décision, en donnant leur consentement libre, préalable et éclairé, et partager équitablement les bienfaits de la protection et l'exploration des océans. Les aires marines supervisées localement, comme c'est le cas aux

Fidji et à Madagascar, entre autres, sont un modèle de gestion réussie par la communauté, qui peut être reproduit dans d'autres territoires.

13

**Le projet de déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan reconnaît l'urgence du défi et l'importance d'agir.**

La conférence qui a lieu en juin est une opportunité unique de créer une dynamique, en particulier autour d'un accord sur les subventions à la pêche, la ratification du Traité sur la haute mer et le fait d'encourager une approche équitable, inclusive et fondée sur la science pour la protection des océans.

## CHIFFRES CLÉS

Protéger 30 % des océans d'ici 2030 est un investissement garant de la prospérité.

À eux seuls, trois effets positifs de 30x30 pourraient générer 85 milliards de dollars par an d'ici 2050.

Pour atteindre l'objectif 30x30 pour les océans, 15,8 milliards de dollars/an sont nécessaires, soit ~0,5 % des budgets annuels mondiaux de la défense.

Investir dans l'objectif 30x30 renforce la sécurité alimentaire, assure la subsistance des communautés littorales, améliore la cohésion sociale et bâtit la résilience climatique pour les générations futures.

Seuls 8,6 % des océans sont protégés, et seuls 2,7 % sont évalués et efficacement protégés. Des chiffres très loin de l'objectif de 30 %.

20 % des eaux territoriales sont protégées et 6 % sont efficacement protégées.

Des signes encourageants indiquent que d'ici la fin de l'année, le Traité sur la haute mer pourrait obtenir les 60 ratifications de pays nécessaires pour entrer en vigueur.

Si les propositions actuelles et les aires identifiées comme prioritaires en haute mer étaient véritablement protégées, une surface supplémentaire de 9,9 % en dehors des eaux territoriales serait protégée, augmentant la protection totale des océans de 6 %.

Actuellement, seul 1,2 milliard de dollars est investi dans la protection des océans, moins de 10 % des montants nécessaires.

À eux seuls, 6 leviers financiers publics pourraient débloquer 18 milliards de dollars supplémentaires pour la protection des océans, suffisamment pour répondre – et dépasser – le besoin estimé de financement.

Aujourd'hui, les pays dépensent plus de 22 milliards de dollars par an en subventions de pratiques de pêche agressive.

La réaffectation de deux catégories de subventions – aide au carburant et exonérations fiscales – qui représentent 60 % du total, pourrait couvrir 90 % du besoin en financement pour protéger les océans.

Au-delà de 2030, le potentiel de contribution des capitaux privés aux coûts de gestion à long-terme devrait s'accroître.

Les pays à forts revenus doivent tisser un lien de confiance et tenir leurs engagements à soutenir financièrement les pays à faible et moyen revenus pour les mesures en faveur de la biodiversité.

Les peuples autochtones et communautés locales, qui gèrent les écosystèmes marins depuis la nuit des temps, doivent être au cœur des processus de décision, en donnant leur consentement libre, préalable et éclairé, et partager équitablement les bienfaits de la protection et l'exploration des océans.